

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 02 avril 2025

Suite à la convocation en date du 26 mars 2025, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mercredi 02 avril 2025 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

### Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Céline **CONTAUT**, Isabelle **STUDER**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Pascal **DOYEN**, Cécile **PERRIN**, Dominique **BARRAULT**, Éric **BOURGEOIS**, Brigitte **ROY**.

Absents : Miguel **BALLOT**, Mélanie **LACOMME**.

Pouvoirs : Miguel **BALLOT** donne pouvoir à Pascal **DOYEN**.

Secrétaire de séance : Brigitte **ROY**.

### L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Élection du président de séance pour le vote du compte financier unique 2024.
2. Délibération concernant l'embauche d'un personnel aux services techniques.
3. Vote du Compte financier unique (CFU) 2024.
4. Délibération sur l'affectation du résultat.
5. Délibération sur les taux d'imposition pour l'année 2025 (état 1259).
6. Vote du budget primitif 2025.
7. délibération sur le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes.
8. Affaires diverses et informations.

### 0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

**Adoptée** à la majorité avec une abstention.

Rajout d'une délibération. Affectation du résultat.

**Adoptée** à l'unanimité.

### 1. Élection du président de séance pour le vote du compte financier unique 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le maire ne pouvant participer ni aux débats ni au vote du CFU (compte financier unique), il est nécessaire d'élire un président de séance pour cette partie spécifique du Conseil. Brigitte **ROY**, de la commission budget finances, se porte volontaire pour assurer la présidence de séance.

**Adoptée** à l'unanimité.

### 2. Délibération concernant l'embauche d'un personnel aux services techniques.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Considérant la nécessité d'embaucher un nouvel agent au Services techniques de la commune en remplacement de monsieur Lucas **PAILLET**, le maire a choisi d'embaucher monsieur Dylan **GUIBERT**, sur proposition de la commission qui a reçu les candidats au poste d'agent communal. Cette embauche ne répond pas aux critères du parcours emploi compétence. Monsieur Dylan Guibert est embauché pour une durée de neuf mois à compter du 1er avril avec un mois de période d'essai.

**Adoptée** à l'unanimité.

### 3. Vote du Compte financier unique (CFU) 2024.

Après avoir présenté le compte financier unique, le maire quitte la salle du conseil, Brigitte **ROY**, élue présidente de séance, répond aux questions qui lui sont posées sur le CFU de l'année 2024 et fait procéder au vote de celui-ci après débat.

Les principales dépenses en investissement et fonctionnement votées l'année dernière ont été actées et/ou respectées.

Depuis 2020, la CAF (capacité d'autofinancement) de la commune est redevenue positive.

En investissement, les restes à réaliser (33 501.82€) concernent :

Recettes :	un reliquat de subvention de	3 764.24€
Dépenses :	Enrobé place des Marcilly,	4 180.68€
	Écluse route de Sézanne,	8 995.80€
	PLU,	1 123.48€
	Bâtiments communaux,	4 133.43€
	Peupliers,	7 377.00€
	Services techniques,	8 940.53€

Ces restes à réaliser ont été reportés sur l'année 2025.

Le compte financier unique 2024 s'établit comme suit :

#### Recettes de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé	Solde
002	Résultat d'exploitation reporté	71 844.27 €	0.00 €	
13	Atténuations de charges	.00 €	1 730.95 €	+ 1 730.95 €
70	Produits des services et ventes divers	19 858.00 €	18 461.96 €	-1 396.04 €
73	Impôts et taxes	112 872.00 €	125 279.00 €	+12 407.00 €
74	Dotations, subventions et participations	116 480.64€	115 921.43€	-559.21 €
75	Autres produits de gestion courante	25 340 €	31 121.41 €	+5 781.41 €
76	Produits financiers	0.00 €	4.50 €	+4.50 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>346 394.91 €</b>	<b>292 519.25 €</b>	<b>+17 968.61€</b>

#### Dépenses de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	105 970.54 €	97 099.83 €	+8 870.71€
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000.00 €	97 641.14 €	+22 358.86€
014	Atténuations de produits	16 249.00 €	15 313.00 €	+936.00 €
023	Virement à la section d'investissement	66 925.96 €	66 925.96 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 866.00 €	33 598.47 €	+ 2 267.53€
66	Charges financières	749.41 €	749.41 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	134.00 €	134.00 €	0.00 €
42	Opération d'ordre	500.00 €	500.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>346 394.91 €</b>	<b>311 961.81 €</b>	<b>+34 433.10 €</b>

Recettes d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé	Solde
42	Documents d'urbanisme	16 604.85 €	13 408.33 €	-3 196.52€
10	FCTVA et solde d'investissement reporté	30 420.49 €	30 420.49 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	28 744.00 €	27 179.76 €	-1 564.24€
21	Virement de la section d'exploitation	66 925.96 €	(66 925.96 €)	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>142 695.30 €</b>	<b>71 008.58 €</b>	<b>-4 760.76€</b>

Dépenses d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé	Solde
41	Documents d'urbanisme	16 604.85 €	13 408.33 €	+3 196.52 €
001	Déficit d'investissement	15 543.47 €	(15 543.47 €)	0.00 €
16	Emprunt capital	8 458.67 €	8 458.67 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 017.07 €	5 893.59 €	+2 123.48 €
21	Immobilisations corporelles	94 071.24 €	54 280.87 €	39 790.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>142 695.30 €</b>	<b>82 041.46 €</b>	<b>60 653.84 €</b>

Le Conseil décide :

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération sur l'affectation du résultat.

Présenté par Benoît **BASSAC**.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 et constatant qu'il présente le résultat suivant :

FONCTIONNEMENT		2024	INVESTISSEMENT		2024
DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES	
245 035,85 €	292 519,25 €		82 041,46 €	71 008,58 €	
<b>Solde 2024 (1)</b>		<b>47 483,40 €</b>	<b>Solde 2024 (4)</b>		<b>-11 032,88 €</b>
<b>Solde cumulé en 2023 (2)</b>		<b>71 844,27 €</b>	<b>Solde cumulé en 2023 (5)</b>		<b>-15 543,47 €</b>
<b>Cumul (3)</b>	<b>(1+2)</b>	<b>119 327,67 €</b>	<b>Cumul (6)</b>	<b>(4+5)</b>	<b>-26 576,35 €</b>
<b>global (7)</b>	<b>(3+6)</b>	<b>92 751,32 €</b>	<b>92 751,32 €</b>		
	<i>Recettes investissement (a)</i>	3 764,24 €			
	<i>Dépenses investissement (b)</i>	37 266,06 €			
	<b>Restes à réaliser investissement en 2024 (d)</b>		<b>-33 501,82 €</b>	<b>(a-b)</b>	
	<b>Résultat à reporter sur 2025 (8)</b>		<b>59 249,50 €</b>		
	<b>Besoin de financement cumulé (9)</b>		<b>60 078,17 €</b>	<b>(6+d)</b>	

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>		
<b>Affectation obligatoire :</b> À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		26 576.35
Ligne 001		26 576.35
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)		59 249.50
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		26 576.50
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		-----

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 5. Délibération sur les taux d'imposition pour l'année 2025, (état 1259).

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il ne lui semble pas opportun d'augmenter les taux d'imposition communaux pour deux raisons principales :  
Les recettes de la commune, sans être très importantes, suffisent actuellement à financer les projets.

Les taux d'imposition d'une manière générale sont déjà très élevés sans compter les autres taxes, eau, assainissement, ordures ménagères...

Si un besoin de financement important (réfection du pont noir...) s'avérait nécessaire, il sera toujours temps d'augmenter les taux d'imposition.

Le maire souligne que ceux-ci n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années et qu'ils restent peu élevés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025.

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	21,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	4,92 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :	6,62 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) :	6,61 % <sup>(1)</sup>

Tous les taux sont adoptés à l'unanimité.

#### 6. Vote du budget primitif 2025.

Comme les budgets précédents, le budget primitif 2025 se veut raisonnable et prudent.

Les recettes attendues, qui tiennent compte des reports de l'année 2024, s'élèvent à 338 246.20€ en fonctionnement et 109 255.07€ en investissement. Elles permettront d'engager les dépenses prévues en 2025.

Comme les années précédentes, la commune continuera de gérer au mieux ses dépenses, le but étant de maintenir un excédent en fin d'année.

Recettes de fonctionnement :

<b>CODES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>BP 2025</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	59 249.50
13	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services et ventes divers	19 679.61
73	Impôts et taxes	116 069.00
74	Dotations, subventions et participations	117 647.17
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	600.92
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>338 246.20</b>

Dépenses de fonctionnement :

<b>CODES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>BP 2025</b>
011	Charges à caractère général	146 414.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	96 500.00
014	Atténuations de produits	15 500.00
023	Virement à la section d'investissement	36 025.72
65	Autres charges de gestion courante	40 498.00
66	Charges financières	608.13
67	Charges exceptionnelles	100.00
42	Opération d'ordre	2 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>338 246.20</b>

Recettes d'investissement :

<b>CODES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>BP 2025</b>
<b>10</b>	Dotations fonds divers et réserves	69 465.11
<b>13</b>	Subventions d'investissement	3 764.24
<b>21</b>	Virement de la section d'exploitation	36 025.72
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilés	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>109 255.07</b>

Dépenses d'investissement :

<b>CODES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>BP 2025</b>
<b>001</b>	Déficit d'investissement	<b>26 576.35</b>
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilés	<b>8 599.95</b>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	<b>5 320.00</b>
2031	<i>Opération n° 122 PLU</i>	4 320.00
2088	<i>Opération n° 129 numérisations état civil / reliure</i>	1 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>68 758.77</b>
212	<i>Opération n° 139 des jardins solidaires</i>	2 515.17
2131	<i>Opération n° 87 Autres bâtiments communaux</i>	4 133.40
2181	<i>Opération n° 133 Aménagement divers, ADAP</i>	0.00
2117	<i>Opération n° 135 Peupliers</i>	7 377.00
2135	<i>Opération n° 136 bâtiments services techniques</i>	8 940.53
2152	<i>Opération n° 137 Éclairage public</i>	30 000.00
2152	<i>Opération n° 140 Voirie – écluse, signalisation</i>	11 611.99
2152	<i>Opération n° 138 Voirie - enrobé</i>	4 180.68
<b>TOTAL</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>109 255.07</b>

Le Conseil a décidé d'affecter 36 025.72 € pour financer les restes à réaliser à la section d'investissement. Un excédent de 49 044.35 reste disponible en fonctionnement, il servira en cours d'année à financer tout ou partie des projets listés pour 2025, entre autres ;

- 1/ armature des barnums,
- 2/ achat d'une débroussailleuse,
- 3/ Remplacement de fenêtres sur des logements communaux,
- 4/ Auto laveuse de la salle des fêtes à remplacer,
- 5/ réparation de la façade et éclairage intérieur de l'Église,
- 6/ Remplacement du défibrillateur.

La sécurisation de la traverse se fera tout au long de l'année ; signalisation, réglage des feux, écluses...etc

Adopté à l'unanimité

### 7. délibération sur le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Constat : Le montant des cautions semble peu dissuasif. La salle est parfois louée par des marcillons au profit de personnes extérieures au village et sans lien de parenté, ce qui n'est pas autorisé. Les abords de la salle ainsi que la place des Marcilly de France ne sont pas toujours propres après le weekend de location. Certaines réservations sont annulées trop tardivement pour espérer la relouer.

En conséquence le Conseil décide de revoir le règlement de la salle des fêtes.

- Les locataires auront la responsabilité non seulement de la salle mais également des abords qui devront être restitués en bon état de propreté, avec un état des lieux plus rigoureux, entrée et sortie,
- Les cautions sont majorées : 1000€ pour les dégradations et 500€ pour le nettoyage. La Cauton pour le nettoyage se décline de la façon suivante : 200€ pour la salle, 100€ pour la cuisine, 100€ pour les toilettes et 100€ pour les abords (rue du fossé de Braux et place des Marcilly de France).
- Les tarifs des locations le weekend passent à 500€ pour les extérieurs et 300€ pour les Marcillons.
- Des arrhes (30%) seront exigées à la location, ils seront acquis à la commune en cas de désistement inférieur à trois mois.
- La réservation de la salle par des marcillons au profit de personnes extérieures à la commune sera facturée au tarif extérieur.

Le règlement de la salle des fêtes sera modifié dans ce sens.

Par ailleurs, en cas d'obsèques à Marcilly, la mairie met gracieusement la salle à la disposition de la famille en fonction des disponibilités.

### Affaires diverses et informations :

**Vélo-voie** : Plusieurs vols ont été constatés dans les véhicules garés sur le parking de la vélo voie après fracture des vitres. Il est conseillé de ne rien laisser dans les véhicules.

**Station d'épuration** : le projet de reconstruction de la station d'épuration de Marcilly est lancé, elle sera vraisemblablement légèrement décalée par rapport à son emplacement actuel, mais pas vers le village. L'étude est en cours.

**Borne place des Marcilly de France** : suite à des actes d'incivilité la borne installée sur la place sera remplacée par une jardinière plus solide.

**Élections municipales** : Le scrutin de liste est prévisible pour les prochaines élections municipales, le cas échéant, la possibilité de rayer un nom sera proscrite. Autre changement, la parité devrait être respectée.

**Œufs de Pâques** : La chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques sur le site de la plage, l'inscription en mairie de vos enfants jusqu'à l'âge de 10 ans est souhaitable.

**Fibre** : Le réseau cuivre disparaissant au 31 janvier 2026, les foyers non reliés actuellement à la fibre doivent le faire rapidement pour conserver une ligne téléphonique (opération gratuite). La Mairie se tient à disposition des marcillons qui auraient besoin d'aide pour les démarches.

**Berges saines** : Le Conseil municipal remercie chaleureusement les nombreuses personnes qui ont participé à cette opération citoyenne, dont le club de canoé kayak, et qui a permis de collecter beaucoup de déchets. Un goûter a clôturé cet après-midi.

**8 mai 2025** : La cérémonie se déroulera au monument aux morts dans les conditions habituelles, 11h30, un vin d'honneur suivra dans les jardins de la mairie.

**Agents communaux** : Le deuxième agent est en place depuis le 1<sup>er</sup> avril.

**Lotissement de la Grille** : Les problèmes de stationnement lotissement de la Grille gênent le passage des éboueurs et des secours... Il est rappelé aux riverains de bien garer leurs véhicules sur les places réservées à cet effet même si cela demande un peu de marche à pied !

Tour de table :

Isabelle **STUDER**.

Transports scolaires, SMIS : quelques modifications quant à l'accès au parking du lycée de Romilly suite à un accident de personne, notamment par la pose de barrières.

Brigitte **ROY**

La cuisinière de la salle des fêtes nécessite une réparation, voire un remplacement. Le sujet sera traité cette année.

Pascal **DOYEN**

Les peupliers le long de la Seine en direction de Conflans « Voyons » ainsi que ceux de la plage ont été émondés. Concernant la parcelle du Sablé, il faut attendre l'installation de l'antenne relais pour se positionner.

Les gravats entreposés à côté du parking de la vélo voie sont exclusivement réservés aux besoins de la commune.

Leg jacquier : la maison jaune fait partie du leg de madame JACQUIER à la commune, contrairement aux conditions du leg, il semblerait qu'une possibilité de vente soit envisageable. La mairie se renseignera plus avant pour confirmer cette possibilité et sa mise en œuvre le cas échéant.

Emprunt : Plusieurs montages financiers sont proposés au Conseil concernant l'emprunt nécessaire au financement de la rue du Fossé de Braux. La commission budget prend en charge ce dossier et présentera ses conclusions au Conseil. Le but étant de pouvoir régler le reste à charge de la commune début 2026.

Dominique **NOLLEZ**

Le site de l'antenne relais a été balisé cette semaine. C'est la société SFR qui est maître d'ouvrage pour le compte d'elle-même, de Free, Bouygues et Orange. La prochaine réunion se déroulera le mercredi 16 avril sur le terrain.

Céline **CONTAUT**

Peut-on reculer la date du Conseil prévu le 2 juillet 2025, c'est le jour de la représentation des « Jeunes Marcignols ». Une nouvelle date sera programmée.

Albert **DESVÉRONNIÈRES**

Il peut être utile de renégocier le loyer prévu de l'antenne relais. Le sujet sera évoqué avec SFR.

Bernard **PLÉAU**

La plage restera encore enherbée cette année, le sable mis en place disparaissant pendant les crues d'hiver.

Possibilité de pose de poubelles permettant le tri au terrain de pétanque : demande accordée, la mise en place sera faite par la section pétanque.

La pose d'une plinthe carrelée à la salle des fêtes protégera le bas du mur lors des nettoyages. Bernard **PLÉAU** formera les employés municipaux à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **23h58**.

Le secrétaire de séance,  
Brigitte **ROY**.

